

Renforcer la coopération internationale en matière de gestion des incendies

Le Sommet international des incendies de forêt s'est tenu le 8 octobre 2003 à Sydney (Australie), pour affronter les préoccupations mondiales concernant la coopération au niveau international dans la prévention et la suppression de ces incendies. Des décideurs et experts invités provenant de 34 pays et des représentants de 12 organisations internationales se sont rencontrés pour recommander des stratégies visant à améliorer la communication et la coordination entre institutions et organisations, afin d'affronter avec cohérence la question de la réduction des impacts nocifs des incendies de forêt. Le sommet s'est déroulé immédiatement après la troisième Conférence et exhibition internationales sur les incendies de forêt (du 3 au 6 octobre 2003), tenue aussi à Sydney.

Un appui au Sommet a été fourni par les Gouvernements d'Australie et des Etats-Unis, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et l'Observatoire mondial des incendies.

Le thème du sommet était «La gestion des incendies et le développement durable: renforcer la coopération internationale pour réduire les effets nocifs des incendies de forêt sur l'humanité et l'environnement mondial». Il soulignait le besoin de s'attaquer à la vulnérabilité croissante des écosystèmes et des populations humaines aux incendies de forêt incontrôlés, ainsi qu'à l'application impropre ou excessive du feu pour modifier le couvert végétal.

Sur la base de quatre rapports de situation, les participants au sommet sont convenus de:

- formuler un jeu de principes de coopération internationale dans la gestion des incendies de forêt capable d'être adapté aux conditions écologiques et sociales locales;
- créer un modèle d'accords internationaux pour la gestion des incendies de forêt;
- utiliser l'organisation du commandement de crise comme norme internationale pour tous les gestionnaires pertinents participant à des accords et échanges internationaux ou interinstitutions;
- formuler une stratégie pour l'instauration d'une coopération internationale future en matière de gestion des incendies de forêt.

Le communiqué du Sommet a préconisé la négociation d'accords de coopération régionale en matière d'incendies pendant les quatre prochaines années, en attendant le deuxième Sommet international sur les incendies de forêt qui se tiendra en 2007. Il a été prévu qu'une série de conférences régionales, de sommets et de tables rondes se tiendraient avant le Sommet. Les participants sont convenus de travailler individuellement et collectivement pour mobiliser des ressources et des financements pour ces sessions régionales et pour mettre en œuvre d'autres décisions du Sommet; un soutien sera aussi demandé aux Nations Unies à cette fin. Un secrétariat intérimaire sera établi pour garantir la réalisation des décisions du Sommet.

Les ministres africains se penchent sur le thème de l'application des lois et de la gouvernance forestières

Pour répondre aux préoccupations croissantes concernant les activités illégales dans le secteur forestier, la Conférence ministérielle sur l'application des lois et la gouvernance forestières en Afrique (AFLEG) s'est tenue du 13 au 16 octobre 2003 à Yaoundé (Cameroun). Accueillis par le Gouvernement camerounais et la Banque mondiale, plus de 300 participants venant de 39 pays ont assisté à la Conférence, représentant des gouvernements, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé.

Les objectifs de la conférence étaient les suivants:

- partager et approfondir des idées sur la gouvernance forestière;
- examiner des thèmes prioritaires, comme l'exploitation forestière illégale et le commerce y relatif en Afrique;
- identifier comment différentes parties prenantes peuvent traiter ces problèmes, y compris par l'institution de partenariats entre producteurs et consommateurs, donateurs, société civile et secteur privé;
- négocier et entériner une déclaration ministérielle et un plan d'action pour l'AFLEG.

Les séances plénières ont abordé des questions comme l'exploitation des ressources naturelles pour la croissance, la gouvernance forestière et les cadres juridiques, l'information et les outils de suivi, et les initiatives multilatérales et bilatérales. Des groupes de travail se sont réunis pour discuter de thèmes tels que les retombées des activités illégales sur le secteur forestier, les réformes institutionnelles et les stratégies immédiates, les marchés et le commerce, le bois au service des conflits (dont la récolte ou la vente sert à financer et soutenir les conflits armés ou à en tirer parti), le commerce illégal de la viande de brousse, le régime foncier et les questions de gouvernance apparentées. Au cours d'une table ronde s'est posée la question de l'intégration du processus de l'AFLEG dans les cadres institutionnels et régionaux existants.

La Déclaration ministérielle a souligné l'importance de réformes institutionnelles et administratives relatives à l'AFLEG, annonçant entre autres les intentions suivantes:

- mobiliser des ressources financières pour l'application des lois et la gouvernance forestières, et fournir des occasions économiques aux communautés tributaires des ressources forestières afin de réduire les activités illégales;
- promouvoir la coopération entre tous les organismes chargés de faire respecter les lois dans et entre les pays;
- impliquer les parties prenantes, y compris les communautés locales, dans la prise de décisions;
- promouvoir l'accès public aux informations sur les parcs, les

aires protégées, les concessions et les autres terres boisées, et sensibiliser l'opinion publique aux impacts nocifs de l'exploitation illégale et du commerce y relatif;

- stimuler la mise en œuvre des objectifs de l'AFLEG au sein du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et d'autres processus;
- intégrer l'application des lois et les questions de gouvernance dans les programmes forestiers nationaux;
- promouvoir le rétablissement de la bonne gouvernance dans les situations postérieures aux conflits;
- établir et renforcer les lois sur la chasse et le commerce de la viande de brousse, y compris l'appui aux surveillants indépendants;
- travailler au travers de groupes d'étude sous-régionaux ou régionaux en matière de mise en vigueur des lois et de gouvernance forestières;
- passer en revue la mise en œuvre des actions associées à la Déclaration avant la fin de 2006;
- inviter les autres pays d'Afrique et d'autres régions du monde à se joindre à la Déclaration.

La Déclaration s'est terminée avec une liste de mesures sur la mise en œuvre au niveau national, la réforme législative et administrative, le renforcement des capacités, l'information, l'application des lois et le suivi, les ressources en faune sauvage, les marchés et le commerce, les financements et les pratiques de gestion des forêts.

Le Comité européen du bois tient sa soixante et unième session

Le Comité européen du bois de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, de concert avec la Commission européenne des forêts de la FAO, est la principale source primaire d'informations et analyses internationales officielles (gouvernementales) sur le secteur forestier et des produits forestiers en Europe et en Amérique du Nord.

A sa session annuelle, tenue du 7 au 10 octobre 2003 à Genève (Suisse), le Comité des forêts de la CEE a analysé la situation actuelle du marché des produits forestiers en 2003, et prévu la production continue de volumes élevés pour 2004. Le Comité a noté que l'expansion de la superficie forestière certifiée pour une gestion durable des forêts a reculé par rapport aux années 90. Le manque de documentation sur la garde permanente interdit actuellement l'acheminement d'un volume croissant de produits forestiers certifiés au marché.

Le Comité du bois a également examiné deux questions administratives d'actualité: l'application des lois forestières, la gouvernance et le commerce en matière forestière et le bois-énergie. Il a exprimé son intention de travailler avec d'autres organismes

et organisations pour déterminer l'ampleur et les causes de l'exploitation et du commerce illégaux. Le Comité a recommandé que les gouvernements continuent à promouvoir le bois-énergie pour assurer des emplois ruraux, encourager l'utilisation de ressources renouvelables et atténuer le changement climatique, mais il a reconnu le bien-fondé des préoccupations exprimées par certains secteurs industriels concernant la concurrence pour la matière première. Un forum sur le bois et l'énergie s'est tenu en collaboration avec le Comité ONU/CEE de l'énergie durable.

Le Comité a également lancé un processus d'examen stratégique du programme conjoint CEE/FAO de la Section du bois pour 2003/2004.

Ont assisté à la soixante et unième session des représentants de 28 pays, de la Commission européenne, de la FAO, de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, ainsi qu'un certain nombre d'organisations non gouvernementales. La soixante deuxième session du Comité du bois se tiendra à Genève du 27 au 1^{er} octobre 2004, conjointement avec la trente-deuxième session de la Commission européenne des forêts de la FAO.

L'Organe directeur de l'Organisation internationale des bois tropicaux

La trente-cinquième session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT) – l'organe directeur de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) – et ses comités associés s'est tenue du 3 au 8 novembre 2003 à Yokohama (Japon). Environ 200 participants y ont pris part, représentant les 22 membres producteurs et 19 membres consommateurs de l'OIBT, un pays membre potentiel et une variété d'organisations nationales, internationales et non gouvernementales.

Après avoir déterminé le Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2004-2005, la session a examiné un certain nombre de questions, y compris: des propositions pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES); les progrès réalisés vers l'Objectif An 2000; des directives pour la restauration, la gestion et la remise en état de forêts tropicales secondaires dégradées; la promotion de la gestion forestière durable dans le bassin du Congo; et l'application des lois forestières dans le cadre de la production et du commerce durables de bois.

Immédiatement après la session du CIBT, du 10 au 12 novembre 2003, 100 participants se sont rencontrés à Yokohama pour la deuxième session du Comité préparatoire pour négocier l'accord successif à l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) de 1994. Les délégués ont examiné le projet de document de travail de l'accord successif et ont produit un document définitif qui servira de base aux débats lors de la Conférence des Nations Unies pour



la négociation d'un accord successif à l'AIBT, 1994, qui se tiendra en juillet 2004 à Genève (Suisse).

Organisme consultatif technique à la Convention sur la diversité biologique

Confrontés par un programme ambitieux, les délégués de la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-9) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont préparé le chemin pour la prochaine réunion de la Conférence des Parties (COP-7) en identifiant les actions nécessaires pour réaliser d'ici 2010 les réductions visées dans le taux de perte de biodiversité. A la réunion du SBSTTA-9, tenue à Montréal (Canada), du 10 au 14 novembre 2003, ont assisté environ 600 participants représentant 119 gouvernements, ainsi que des institutions des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des groupes communautaires autochtones et locaux, l'université et l'industrie.

Les délégués du SBSTTA-9 ont passé en revue les progrès vers la mise en œuvre du Programme de travail élargi sur la diversité

biologique des forêts. Ils ont examiné les directives pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur l'écosystème et ses rapports avec la gestion durable des forêts, et ont recommandé que l'application de cette approche devienne un cadre prioritaire pour la réalisation équilibrée des objectifs de la CDB.

Les délégués ont adopté les éléments proposés pour les programmes de travail sur les aires protégées et le transfert technologique, ainsi que des mécanismes de suivi des réalisations et d'intégration d'objectifs concrets pragmatiques dans les programmes de travail de la CDB. Les délégués ont recommandé que la COP adopte un programme de travail proposé sur la biodiversité des montagnes, soulignant les droits souverains et les responsabilités des pays vis-à-vis de leurs montagnes.

D'autres recommandations concernaient des domaines comme les technologies de restriction sur l'utilisation des ressources génétiques, la diversité biologique et le changement climatique, les espèces exotiques envahissantes et le suivi et les indicateurs.

Les 16 recommandations du SBSTTA feront l'objet de la septième réunion de la Conférence des Parties qui se tiendra du 9 au 20 février 2004 à Kuala Lumpur (Malaisie).